

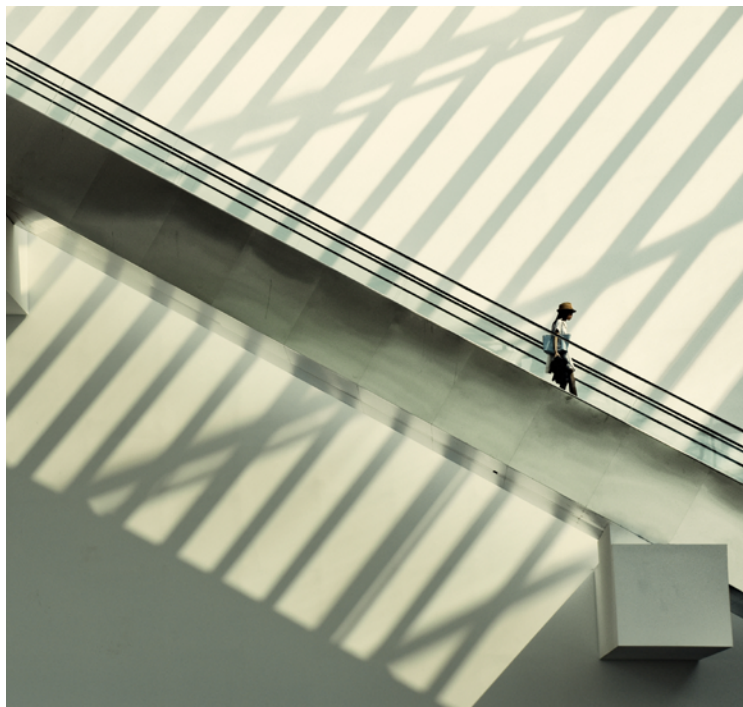
# Comment la Sun Life appuiera les promoteurs de régime en ce qui a trait aux récents changements touchant les lignes directrices pour les régimes de capitalisation

Voici des renseignements supplémentaires sur l'incidence des modifications récemment apportées à la [Ligne directrice no 3 : Lignes directrices pour les régimes de capitalisation](#) par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Vous trouverez ci-dessous les principaux changements qui ont été apportés et des renseignements sur ce que nous ferons pour vous aider à satisfaire aux meilleures pratiques de l'industrie et à être conformes à la nouvelle directrice d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

---

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés.



## 1. Liste élargie des responsabilités des participants (p.1.3.3 and 3.1.2)

Actuellement, les participants sont invités à passer en revue les renseignements sur leur régime et à utiliser les outils qui leur sont offerts. Toutefois, la nouvelle ligne directrice va encore plus loin. Les participants devront participer activement au régime de capitalisation et le comprendre. En plus des responsabilités citées précédemment, la ligne directrice mentionne expressément que les responsabilités des participants à un régime de capitalisation comprennent ce qui suit :

- S'informer des caractéristiques et des modalités du régime ainsi que de leurs droits et obligations en tant que participants au régime;
- Évaluer les mécanismes automatiques ou par défaut du régime (p. ex. options de placement, taux de cotisation) et décider d'accepter l'application de ces mécanismes ou de faire d'autres choix;
- Déterminer, le cas échéant, comment et combien retirer chaque année comme revenu de retraite et choisir, le cas échéant, la ou les options de décaissement qui conviennent le mieux à leurs objectifs.

### Soutien de la Sun Life

- Nous mettrons à jour le texte standard sur les responsabilités des participants qui figure dans les brochures et les sommaires de régimes. Du nouveau contenu sera ajouté à toutes les brochures et à tous les sommaires de régimes devant être modifiés.
- Nous ferons la promotion des nouvelles responsabilités des participants dans une section du site [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca), dans les guides d'adhésion et sur les relevés. Nous prévoyons avoir mis en place ces changements **d'ici au mois de novembre 2025**.



## 2. Déclaration du participant (p.5.1)

La ligne directrice indique de nouveaux éléments devant être inclus sur les relevés des participants des régimes :

- La part des cotisations investies dans la ou les options de placement retenues;
- Un résumé des activités de placement incluant les cotisations par source et par type (obligatoire, volontaire, de contrepartie);
- Un avis de toute obligation ou possibilité à venir pour le participant de commencer à toucher son revenu de retraite, le cas échéant;
- Pour les participants qui touchent déjà un revenu de retraite, les montants minimum et maximum de retraits autorisés pour l'année suivante, le cas échéant;
- Le taux de rendement individuel du participant.

### Soutien de la Sun Life

- Il est possible d'ajouter plusieurs modules optionnels aux relevés des participants, y compris ceux qui intégreront les exigences de la nouvelle ligne directrice. Cette flexibilité permet à la Sun Life de facilement activer des modules (auparavant optionnels) pour intégrer le nouveau contenu aux relevés.
- Pour satisfaire à la nouvelle exigence, nous activerons les modules applicables pour tous les Clients lors de la production des **relevés annuels de décembre 2025**. Nous vous informerons à l'avance de ce changement.

## 3. Assurer la supervision d'un régime de capitalisation (p.6)

La ligne directrice décrit le mandat de surveillance accru des promoteurs de régimes de capitalisation. Cela comprend notamment d'examiner les caractéristiques du régime, les frais et la stratégie d'éducation, ainsi que de tenir compte de la rétroaction et des plaintes reçues des participants.

### Soutien de la Sun Life

La Sun Life est prête à vous appuyer à l'aide de divers outils : le certificat de conformité – régimes de capitalisation, la garantie Certitude conformité RC et les documents liés à l'état de préparation pour les régimes de capitalisation. Ces documents seront accessibles à partir du site sécurisé des promoteurs d'ici à la fin du **T1 2025**.

## 4. Examen du régime et du cadre de gouvernance (p.6.1)

La ligne directrice comprend une nouvelle section à ce sujet. Le promoteur peut réviser périodiquement les caractéristiques du régime de capitalisation pour déterminer si elles demeurent conformes au but et aux objectifs du régime, notamment :

- La satisfaction et le comportement observé des participants au régime;
- Les résultats observés et projetés du régime;
- Les nouvelles caractéristiques des régimes dans le marché;
- Les options de revenu de retraite proposées dans le régime, le cas échéant;
- La pertinence des caractéristiques actuelles ou alternatives du régime pour ses participants.

Le promoteur devrait réviser périodiquement son processus de gouvernance pour s'assurer de s'acquitter de ses rôles et responsabilités dans le fonctionnement du régime.

### Soutien de la Sun Life

La Sun Life est outillée pour aider les promoteurs à examiner leur régime et à déterminer s'il demeure conforme à son but et à ses objectifs.

- Notre outil Planalytique<sup>MD</sup> fournit des données sur les comportements des participants, y compris sur la participation au régime, la maximisation des cotisations, les retraits, la sélection de placements, les interactions avec le Centre de service à la clientèle, les activités sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) et l'utilisation des outils.
- La Sun Life produit des rapports sur la préparation à la retraite qui peuvent aider les promoteurs à déterminer si les résultats projetés du régime de capitalisation sont cohérents avec ses objectifs. La nouvelle version du rapport sur la préparation à la retraite sera lancée au **T3 2025**.

## Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Communiquez avec votre représentant ou votre représentante aux Régimes collectifs de retraite de la Sun Life.